



Compte-Rendu du Conseil Municipal

Réuni le Jeudi 20 Mars 2014 à 20h30

Président de séance : M Franck Theil

Etaient présents (16) : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL

Absents représentés (1) : Mme Claudine CURTET représentée par Michel JOUBERT.

Absents (9) : Mmes Marie-Christine MAGNE, Maria-Fatima RUAUD, Michel SYLVESTRE, Marie-Claude MALAVAL, Michelle POIRRIER, Raymond ESTIBALS, Laurence LE BRETON, Gisèle MAURIES, Pascale THEPAULT

Secrétaire de séance : M Angelo PARRA.

Adoption du PV du Conseil Municipal réuni le 05 mars 2014

Modification 1 : M Lionel RAMI précise qu'il y avait une erreur sur le dernier compte rendu du Conseil Municipal du 05 mars 2014, en ce qui concerne le montant de la subvention de la crèche parentale : le Conseil a délibéré favorablement pour l'octroi d'une subvention calculée de la façon suivante : 0 €75/ heure de garde /enfant Gramatois sur une année. (et non pas 0 €65 comme indiqué par erreur dans le compte rendu).

Modification 2 : Les délibérations du Conseil Municipal du 17 février 2014 n° 08/2014, 09/2014, 10/2014, 11/2014 et télétransmises le 25 février 2014 comportent une erreur matérielle. En effet, il est noté 21 membres présents alors que 20 membres sont listés (Monsieur PARRA, secrétaire de séance n'étant pas reporté dans la liste). Suite à la demande écrite du 17 mars 2014 de la Sous-Préfecture de Gourdon, les modifications nécessaires ont été apportées.

Après avoir relevé ces 2 modifications, le conseil municipal adopte le PV de la dernière séance du 05 mars 2014 et du 17 février 2014

FINANCES LOCALES

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE

01.OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT -2013

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Franck THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

1. **APPROUVE** le Compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Libellé	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Résultats reportés		454 079 € 42			128 231 € 28
Opérations de l'exercice	179 118 € 60	259 159 € 58		160 051 € 41	73 189 € 03
Totaux	179 118 € 60	713 239 € 00		160 051 € 41	201 420 € 31
Résultat de clôture par section		534 120 € 40			41 368 € 90

Capacité de financement d'Investissement	41 368 € 90
Restes à réaliser en dépenses	57 184 € 68
Restes à réaliser en recettes	0
Besoin de financement	15 815 € 78
Rappel excédent de fonctionnement	+ 534 120 € 40
Résultat de clôture avec RAR	+ 518 304 € 62

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

RESTES A REALISER - DEPENSES			
	21 531	Réseaux d'adduction d'eau	40 600 € 01
	21532	Réseaux d'assainissement	11 570 €50
9004	2315	Assainissement Croix David et Av. de Belgique	2 922 € 42
9018	2315	Déversoirs Bassin d'Orage	2 091 € 75
		Total	57 184 € 68

3. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

02.OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA -2013

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Franck THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :**

1 **APPROUVE** le Compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Libellé	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Résultats reportés	8 978 € 32			37 114 € 72	
Opérations de l'exercice	150 122 € 11	148 233 € 47		28 767 € 39	29 791 € 26
Totaux	159 100 € 43	148 233 € 47		65 882 € 11	29 791 € 26
Résultat de clôture par section	10 866 € 96			36 090 € 85	

2 **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

03.OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT -2013

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Franck THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :**

- 1 **APPROUVE** le compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Libellé	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Résultats reportés	1 814 € 24			11 187 € 00	
Opérations de l'exercice	0 € 00	1 814 € 24		1 814 € 24	0 € 00
Totaux	1 814 € 24	1 814 € 24		13 001 € 24	0 € 00
Résultat de clôture par section				13 001 € 24	

- 2 **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

04.OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) -2013

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Franck THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :**

- 1 **APPROUVE** le Compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Libellé	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Résultats reportés		6 899 € 06			783 € 38
Opérations de l'exercice	4 559 € 59	4 779 € 00		0 € 00	0 € 00
Totaux	4 559 € 59	11 678 € 06		0 € 00	783 € 38
Résultat de clôture par section		7 118 € 47			783 € 38

Capacité de financement d'Investissement	783 € 38
Reste à réaliser	0 € 00
Rappel excédent de fonctionnement	7 118 € 47
Résultat de clôture	7 901 € 85

2. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

COMPTES DE GESTION DES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE

05.OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT -2013

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Franck THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve concernant les écritures afférentes à cet exercice.

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

06.OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA -2013

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Franck THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve concernant les écritures afférentes à cet exercice.

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

07.OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT -2013

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Franck THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve concernant les écritures afférentes à cet exercice.

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

08.OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) -2013

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. Franck THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve concernant les écritures afférentes à cet exercice.

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

Les comptes de gestion des budgets annexes sont disponibles au secrétariat de la commune aux heures d'ouverture.

09.OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2013- BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	259 159 € 58
Dépenses de fonctionnement	179 118 € 60
Résultat de l'exercice 2013	80 040 € 98
Résultat reporté 2012	454 079 € 42
Résultat cumulé 2013	534 120 € 40
Section d'Investissement	
Recettes d'investissement	73 189 € 03
Dépenses d'investissement	160 051 € 41
Résultat de l'exercice 2013	- 86 862 € 38
Résultat reporté 2012	128 231 € 28
Résultat cumulé 2013 (dépense au 001)	41 368 € 90
Restes à réaliser :	
RAR en recettes d'investissement	0 €
RAR en dépenses d'investissement	57 184 € 68
Solde des RAR	- 57 184 € 68
Besoin de financement de la section d'investissement (crédit au 1068)	- 15 815 € 78

Affectation du résultat 2013 :

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **AFFECTE** le résultat cumulé de la section de fonctionnement (soit **534 120 € 40**) comme suit :

Couverture obligatoire du besoin de financement	15 815 € 78
Montant total à inscrire au compte 1068	15 815 € 78
Résultat de fonctionnement reporté	518 304 € 62

Transcription au Budget 2014 :

Report du résultat d'investissement	Dépense au 001	41 368 € 90
Couverture du besoin de financement	Recette au 1068	15 815 € 78
Report à nouveau du résultat de fonctionnement	Recette au 002	518 304 € 62

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

10. OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2013- BUDGET ANNEXE DU CINEMA

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **AFFECTE le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	148 233 € 47
Dépenses de fonctionnement	150 122 € 11
Résultat de l'exercice 2013	- 1 888 € 64
Résultat reporté 2012	- 8 978 € 32
Résultat cumulé 2013	- 10 866 € 96

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2013	29 791 € 26
Dépenses d'investissement 2013	28 767 € 39
Résultat de l'exercice 2013	1 023 € 87
Résultat reporté 20012	- 37 114 € 72
Résultat cumulé 2013	- 36 090 € 85

Transcription au Budget 2014 :

Report du résultat d'investissement	Dépense au 001	36 090 € 85
Report du résultat de fonctionnement	Dépense au 002	10 866 € 96

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

11.OBJET : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT -2014

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Budget Primitif- Budget annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2014 dressé par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

1- **ADOpte** le budget primitif 2014 du budget annexe eau et assainissement lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		518 304 € 62		41 368 € 90
Reste à réaliser			57 184 € 68	
Affectation				15 815 € 78
Prévision de l'exercice	770 654 € 00	252 349 € 38	785 716 € 32	785 716 € 32
Totaux	770 654 € 00	770 654 € 00	842 901 € 00	842901 € 00

2- **SIGNE** la maquette du budget primitif 2014.

Le budget annexe est voté par chapitre en Section de fonctionnement et par opération et chapitres en Section d'Investissement.

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

12.OBJET : VOTE D'UNE SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU BUDGET ANNEXE DU CINEMA - 2014

L'article L. 2221-5 du CGCT dispose par ailleurs que l'ensemble des règles de la comptabilité communale est applicable aux régies SPIC sous réserve des dispositions spécifiques prévues par décrets en Conseil d'Etat mentionnés aux articles L2221-10 (régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière) et à l'article L2221-14 (régie dotée de la seule autonomie financière).

Les collectivités gérant un SPIC sont tenues, à la lecture combinée de ces dispositions, d'appliquer l'instruction budgétaire et comptable M4 et ses plans de comptes dérivés.

Selon les articles R2221-38 et R2221-72 du CGCT, l'équilibre financier de la régie est assuré dans les conditions prévues par les articles L2224-1, L2224-2 et L2224-4 du CGCT. Le financement d'un SPIC est en principe assuré par les redevances des usagers (article L2224-1).

Toutefois, l'article L2224-2 prévoit plusieurs dérogations à ce strict principe de l'équilibre.

Par délibération motivée, le conseil municipal peut décider une prise en charge des dépenses du service public à caractère industriel et commercial dans son budget général :

- si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Ces conditions sont remplies en ce qui concerne le fonctionnement du budget annexe du cinéma l'Atelier de Gramat : l'absence de soutien de la commune aurait un effet trop conséquent sur le prix du cinéma permettant l'accès à la culture cinématographique en milieu rural.

Dès lors, considérant l'ensemble de ces dispositions, il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention du budget principal de la commune au budget annexe du cinéma pour un montant de **49 000 € 00** qui a été voté au budget primitif de la commune au compte 67441.

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

13.OBJET : VOTE BUDGET ANNEXE CINEMA – 2014

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Budget Primitif- Budget annexe du Cinéma de l'exercice 2014 dressé par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- 1- **ADOpte** le budget primitif 2014 du budget Cinéma lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	10 866 € 96		36 090 € 85	
Reste à réaliser				
Affectation				
Prévision de l'exercice	206 874 € 04	217 741 € 00	29 636 € 15	65 727 € 00
Totaux	217 741 € 00	217 741 € 00	65 727 € 00	65 727 € 00

- 2- **SIGNE** la maquette du budget primitif 2014.

Le budget annexe est voté par chapitre en Section de fonctionnement et par opération et chapitres en Section d'Investissement.

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

14.OBJET : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT -2014

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Budget Primitif- Budget annexe Lotissement de l'exercice 2014 dressé par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

1- ADOPTE le budget primitif 2014 du budget annexe Lotissement lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			13 001 € 24	
Reste à réaliser				
Affectation				
Prévision de l'exercice	13 003 € 24	13 003 € 24	1 € 00	13 002 € 24
Totaux	13 003 € 24	13 003 € 24	13 002 € 24	13 002 € 24

2- SIGNE la maquette du budget primitif 2014.

Le budget annexe est voté par chapitre en Section de fonctionnement et par opération et chapitres en Section d'Investissement.

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

15.OBJET : VOTE BUDGET ANNEXE SPANC-2014

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Budget Primitif- Budget annexe SPANC de l'exercice 2014 dressé par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

1- ADOPTE le budget primitif 2014 du budget SPANC lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		7 118 € 47		783 € 38
Reste à réaliser				
Affectation				
Prévision de l'exercice	17 408 € 00	10 289 € 53		4 408 € 00
Totaux	17 408 € 00	17 408 € 00		5 191 € 38

2- SIGNE la maquette du budget primitif 2014.

Le budget annexe est voté par chapitre en Section de fonctionnement et par opération et chapitres en Section d'Investissement.

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

16.OBJET : SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE GRAMAT AU BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S. 2014

Pour l'exercice 2014, la commune de Gramat doit verser une subvention de **28 000 €** au C.C.A.S. pour son fonctionnement. Ce montant sera imputé au compte budgétaire 657362. 520 du budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **ALLOUE une subvention de 28 000 € au C.C.A.S**

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

17. OBJET : FISCALITE LOCALE- VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'ANNEE 2014

Le budget principal de la commune 2014 a été voté le 27 février 2013. Les bases d'imposition sont parvenues à la commune et il est proposé, comme indiqué dans le budget primitif de maintenir les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **ADOPTE les taux communaux de l'année 2014 comme suit :**

DESIGNATION DES TAXES	BASE D'IMPOSITION Prévisionnelle 2014	Taux de référence 2013	TAUX FIXE PROPOSE AU VOTE 2014	PRODUIT CORRESPONDANT en €
Taxe d'habitation	5 356 000	11, 36	11, 36	608 442 € 00
Taxe Foncière (Bâti)	4 963 000	15, 85	15, 85	786 636 € 00
Taxe Foncière (non Bâti)	37 200	116, 41	116, 41	43 305 € 00
Cotisation foncière des entreprises	1 102 000	18, 35	18, 35	202 217 € 00
Total				1 640 600 € 00

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

18. OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL A TEMPS COMPLET DE LA FILIERE POLICE

Sur proposition de Monsieur Theil, et en application des textes régissant les cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment des :

***Décret n°94-731 du 24 août 1994** modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres,

***Décret n° 2006-1687 du 22 décembre 2006** portant modification du décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

***Décret n° 2006-1694 du 22 décembre 2006** portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégories C,

***Décret n° 2014-78 du 29 janvier 2014** modifiant le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

***Décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014** modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. THEIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **INTEGRE** le Garde Champêtre dans le grade de « Garde Champêtre Chef» à compter du 1^{ER} avril 2014.

Cadre d'emplois	Grade	Nombre
Gardes Champêtres	Garde Champêtre Chef	1

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

19. OBJET : COMPETENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GRAMAT « ATELIER RELAIS-PROJET D'ABATTOIR DE VOLAILLES SUR LA ZONE ARTISANALE DES ROQUES DE GRAMAT »

Monsieur SIMON expose au conseil municipal le contenu de la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Gramat en date du 05 décembre 2013, par laquelle il est proposé aux communes membres de statuer sur l'intégration de la compétence « construction, aménagement, extension et gestion d'immobilier d'entreprise : création d'ateliers relais » dans les compétences obligatoires « actions de développement économique ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SIMON, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **VALIDE** les modifications statutaires comme suit :

- o Article 7- A) Compétences obligatoires
- o Actions de développement économique d'intérêt communautaire : construction, aménagement, extension et gestion d'immobilier d'entreprise : création d'ateliers relais.

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. Franck THEIL, Jacqueline ROY, Michel JOUBERT, Jean PINQUIE, Didier RUSCASSIE, Martine LAURANS, Didier NEVEU, Pierre BERTHOMIEU, Luc JUBERT, René MOMMEJAC, Sylvie DE LA CRUZ, Angelo PARRA, Jean-Claude SIMON, Jacqueline HALGAND, Bernard VIALATTE, Céline BONAL, Claudine CURTET.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h30.

Le secrétaire de Séance

Angelo PARRA

Affiché le 21 mars 2014

Fait à Gramat, le 21 mars 2014

Le Maire

Franck THEIL